

de renseigner l'opinion publique de façon à éliminer la discrimination raciale et l'intolérance religieuse. Une autre résolution, qui a aussi été adoptée par un vote unanime, a trait à l'élimination de l'intolérance religieuse et prie la Commission des droits de l'homme de préparer un projet de déclaration et une convention sur cette question pour la session de 1966 de l'Assemblée.

Une autre résolution, traitant du consentement au mariage, de l'âge minimum et de l'enregistrement des mariages, a été adoptée par 97 voix, dont le Canada, sans opposition, avec deux abstentions. En conséquence, les pays membres sont priés de mettre en pratique les principes voulant qu'aucun mariage ne soit contracté sans le consentement libre et entier des deux intéressés, que l'âge minimum soit d'au moins 15 ans et que tout mariage soit soumis à l'enregistrement légal.

Quatrième Commission

Les événements de Rhodésie ont continué d'alimenter les débats de la Quatrième Commission. Au début de novembre, alors qu'une déclaration unilatérale d'indépendance semblait imminente, la Commission a adopté une résolution mettant la Rhodésie en garde contre une déclaration unilatérale d'indépendance et invitant la Grande-Bretagne à utiliser tous les moyens nécessaires, y compris la force militaire, pour imposer certaines mesures énergiques, notamment la suspension immédiate de la constitution rhodésienne de 1961. Cette résolution était présentée au moment même où le premier ministre Wilson faisait une ultime tentative pour éviter une déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie. Le Canada a jugé cette résolution sans portée pratique, et inopportune, et il a estimé qu'elle détruirait l'unanimité presque complète de l'Assemblée réalisée par la résolution précédente du 12 octobre. En séance plénière, la résolution a été adoptée par 82 voix contre 9 (dont le Canada), avec 18 abstentions.

Après la déclaration illégale d'indépendance du gouvernement Smith, l'Assemblée a adopté une seconde résolution, le 11 novembre, condamnant la déclaration unilatérale d'indépendance du Gouvernement de la Rhodésie du Sud et priant le Conseil de sécurité de considérer la situation comme urgente. Le Canada a appuyé cette résolution, qui a été adoptée par 107 voix contre 2, avec 1 abstention.

Pendant la période considérée, l'Assemblée a adopté par 90 voix contre 11 (dont le Canada), avec 10 abstentions, une résolution relative à Aden, d'une forme assez violente, qui accusait la Grande-Bretagne d'interventions militaires contre la population du territoire et exigeait le retrait immédiat des bases militaires britanniques d'Aden. Une autre résolution, recommandant la constitution d'un fonds volontaire pour le développement économique du Basutoland, du Bechuanaland et du Swaziland, a été adoptée par la Quatrième Commission le 9 novembre.

Cinquième Commission

Au cours de cette période, l'Assemblée générale a étudié des rapports émanant de sa Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires) sur des